

délibération :
D_2018_3_8

L'an deux mille dix huit , le vendredi 09 mars à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 02 Mars 2018

Présents : 15

Présents : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame AUDUREAU-GROSS Peggy

Votants : 19

**Objet : Sollicitation du fonds
départemental d'aide aux
communes (FDAC) -
Programme de voirie**

Pouvoirs :

Madame HITIER Marie-Christine a donné pouvoir à Madame RELET Graziella
Monsieur RABSKI Jean a donné pouvoir à Monsieur CARTERET Michel
Madame TAMAGNA Véronique a donné pouvoir à Monsieur NEBOUT Joël
Madame GROLLEAU Rachel a donné pouvoir à Monsieur SUSSET Bernard

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur TROUSSICOT Franck, Madame HITIER Marie-Christine, Monsieur RABSKI Jean, Madame TAMAGNA Véronique, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur BERCHENY Dorian

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la commune ayant récupéré la compétence voirie, elle peut solliciter le Fonds Départemental d'Aide aux Communes (FDAC) tous les 3 ans pour financer les travaux d'investissement de voirie.

Ce fonds peut être octroyé aux communes dont le potentiel fiscal est inférieur à 760 € par habitant, dans la limite de 35 % d'un montant de dépense éligible calculé sur le linéaire de voirie, à raison de 0,8309 € du mètre linéaire.

La commune de Mouthiers-Sur-Boëme ayant un potentiel fiscal de 568,13 € par habitant, elle peut donc solliciter ce fonds sur la base du linéaire enregistré au 31/12/2015, soit 47 742m. Cette aide pourrait donc atteindre en 2018, 35 % d'un montant de dépense éligible de 39 669.83 €, soit au total 13 884.09 € de subvention.

Considérant les travaux de voirie à venir et dans le cadre du marché actuel, il est proposé de mobiliser le FDAC pour les travaux de voirie 2018.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **SOLLICITE** le Fonds Départemental d'Aides aux Communes pour financer les travaux d'investissement de voirie pour l'année 2018 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 09/03/2018, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le **23 MARS 2018**

